

Concours de romans

L'Olibrius Céleste vous annonce son premier concours à romans ! Lisez ce qui suit et que les muses vous inspirent ! Bonne chance et bon courage à tous !

RÈGLEMENT

Article 1 : Les Éditions L'Olibrius Céleste organisent un concours de romans gratuit ouvert à tous les auteurs d'expression française.

Article 2 : Les organisateurs proposent comme thème : l'horreur.

Aussi bien dans l'ambiance du roman que par les personnages ou leurs actions, faites-nous frissonner d'effroi !

Auteurs de thriller, de fantastique, de fantasy, de littérature générale ou de science-fiction, armez-vous de votre plume pour donner naissance à ces créatures qui hantent nos cauchemars, à ces psychopathes que rien n'arrête, aux magiciens fous qui ont décidé de torturer les hommes. Faites-vous plaisir ! Une seule obligation : que nos cheveux se dressent sur la tête !

Article 3 : En participant, les auteurs s'engagent à ne présenter que des romans jamais publiés (sous forme papier ou sur Internet).

Article 4 : Chaque auteur pourra présenter 1 ou 2 textes répondant aux critères suivants :

- texte en français (format Word), titré, comptant plus de 200 000 caractères (espaces compris).
- texte entièrement anonyme : il ne devra comporter aucune mention pouvant permettre d'identifier l'auteur.
- Mise en page : Arial 12, interligne 1,5, une typographie correcte.

Chaque texte reçu et soumis au comité sera revêtu d'une référence afin de préserver l'anonymat. Cette référence sera choisie par les organisateurs et composée de 3 lettres suivies de 3 chiffres (ex : LOC 666), qu'ils inscriront sans autre mention en haut de la première page.

Chaque texte sera accompagné d'un synopsis résumant chaque chapitre . Si aucun synopsis n'est rattaché au roman, celui-ci ne sera pas examiné.

L'auteur s'engage à envoyer un texte relu et corrigé.

Article 5 : L'auteur devra envoyer le ou les textes demandés en pièce jointe d'un e-mail mentionnant son nom, son prénom, son adresse e-mail et postale, son numéro de téléphone et le(s) titre(s) du/des texte(s).

Dans l'objet sera mentionné : Concoursromans1_[nom du roman]

L'ensemble devra être envoyé impérativement avant le 1er septembre 2009 minuit à l'adresse suivante : comite@lolibrius.com

Article 6 : Le jury, composé des membres du comité de lecture de la maison qui ne participeront pas, sélectionnera le meilleur roman. Dans le cas où l'intrigue et la qualité des textes empêcheraient le jury de départager plusieurs romans, les Editions L'Olibrius Céleste s'engagent à établir un contrat d'édition pour chacun des auteurs.

Article 7 : Les organisateurs s'engagent à avertir tous les participants du résultat du concours dans des délais raisonnables selon le nombre de romans envoyés.

Les résultats arriveront en trois temps :

- une première vague de réponse sera envoyée pour les romans refusés qui ne correspondent pas au thème.
- une seconde vague de réponse sera envoyée pour les romans qui n'auront pas été sélectionnés par le jury
- pour le reste des romans participant, le jury se réunira une dernière fois pour déterminer le gagnant. Les dernières réponses peuvent donc prendre du temps selon les débats.

Le ou les romans sélectionnés seront accompagnés d'une fiche contenant les corrections éventuelles à discuter avec l'éditeur. Si l'auteur et l'éditeur ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les corrections, aucun contrat d'édition ne sera envoyé à l'auteur et celui-ci en sera avisé. Le roman sera donc disqualifié.

Article 8 : L'auteur dont le roman aura été sélectionné et dont la fiche contenant les corrections sera validée par l'auteur et l'éditeur se verra parvenir un contrat d'édition à compte d'éditeur. Il recevra des droits d'auteur et pourra promouvoir son roman en compagnie des autres auteurs de la maison. Son texte intégrera le catalogue de la maison d'édition.

Article 9 : S'il arrivait que l'auteur (ou les auteurs dans le cas de plusieurs sélections) dont le roman aura été sélectionné venait à refuser le contrat d'édition que lui proposent les Editions L'Olibrius Céleste, le concours serait considéré comme annulé.

Article 10 : Dans le cas où le concours devrait être annulé pour différentes raisons, les organisateurs s'engagent à avertir tous les participants qui auront envoyé un texte, et de faire figurer l'annulation du concours sur le site des Editions de L'Olibrius Céleste.

Article 11 : Les décisions du jury sont sans appel. Il se réserve le droit de ne pas désigner de lauréat si le niveau des textes soumis est jugé insuffisant. Tout envoi incomplet ou non conforme au présent règlement ne sera pas examiné.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser sur le forum de L'Olibrius Céleste : <http://www.lolibrius.com/forum> ou par mail : contact@lolibrius.com.